

## Séance du Conseil Municipal du 30 JANVIER 2020

L'an deux mil vingt le trente janvier à dix-huit heures

Le conseil municipal de la commune de CLUSSAIS LA POMMERAIE dûment convoqué, s'est réuni en session **ordinaire**, à la mairie, sous la présidence de M. Étienne FOUCHÉ, maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 21 janvier 2020

**Présents** : MME **BLAINEAU** Angélique, **BLANCHARD** Agnès, **ETAVARD** Catherine, **VARIN** Chantal, **MM FOUCHÉ** Étienne, **BALLAND** Jean-Michel, **BONNEAU** Pascal **CHAMPHOYEAUX** Dominique, **DECHAINE** Bruno, **PAPIN** Stéphane, **ROBICHON** Hervé et **SITEAU** Anthony.

**Absentes excusées** : **SAMSON** Stéphanie, **LARMUTH** Angéla

**A donné pouvoir** : **LARMUTH** Angéla à **VARIN** Chantal

**Secrétaire de séance** : **VARIN** Chantal

Le procès-verbal de la précédente réunion n'appelant aucune observation de la part des Conseillers est accepté à l'unanimité.

### **MODIFICATIONS DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 4B**

Vu la délibération n°2020-1 du Comité Syndical en date du 15 janvier 2020 approuvant les modifications des statuts du Syndicat 4B ;

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des modifications statutaires envisagées.

Conformément à l'article L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ces modifications.

Après délibération,

Le Conseil Municipal, **accepte** les modifications des statuts du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable 4B.

La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité et notifiée au Président du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable 4B.

### **INFORMATIONSUR LES RESTES A REALISER 2019 REPORT 2020**

#### **Section d'investissement**

| objets                | Recettes  | dépenses   |
|-----------------------|-----------|------------|
| DETR                  | 95 177,00 |            |
| CAP 79                | 38 930,00 |            |
| ANCIENNE POSTE /PORTE |           | 2 557,55   |
| EFFAC RESEAUX- ORANGE |           | 732,00     |
| EFFAC RESEAUX –SIEDS  |           | 37 261,47  |
| AMENAGEMENT BOURG     |           | 359 776,00 |
| BRANCHEMENT CITERNE   |           | 1 206,00   |

Le conseil prend acte des restes à réaliser 2019 pour report sur le budget 2020.

#### **COURRIER D'UN LOCATAIRE**

Un locataire de la commune a fait parvenir un courrier à la mairie demandant l'aménagement d'une partie de son garage en pièce à vivre.

Cette personne est assistante maternelle et vu la forte demande sur la commune, en ayant une pièce supplémentaire elle pourrait accueillir un enfant de plus.

Le conseil accepte sur le principe la demande. Des devis seront faits pour les travaux, mais la décision finale sera prise au renouvellement du mandat en mars prochain.

#### **COURRIER DES GÉRANTS DU RENOUVEAU**

Par courrier en date du 14 novembre 2019, les gérants du renouveau ont fait part d'une demande d'agrandissement de leur logement.

## Commune de CLUSSAIS LA POMMERAIE (Deux-Sèvres)

Un plan a été établi avec les gérants pour augmenter la surface à vivre. Trois devis seront demandés pour définir le coût de l'agrandissement. Cependant une hausse de loyer sera à prévoir pour les demandeurs. Les devis sont attendus et seront étudiés le 27 février lors du prochain conseil. Cependant la décision finale sera prise lors du vote du budget après le renouvellement du conseil municipal.

### PRIX DU REPAS DES AINÉS

Chaque année, le Conseil municipal offre un repas aux personnes âgées de 60 ans et plus et domiciliées sur la commune, il est organisé en collaboration avec le Comité Consultatif d'Action Sociale.

M. le Maire propose que les habitants occasionnels, âgés de 60 ans et plus, qui ont une résidence secondaire sur la commune, puissent participer à ce repas moyennant une participation financière de 13 € par personne.

Le Conseil municipal valide cette proposition qui sera applicable à partir du repas du 08 mars 2020.

### CRÉATION ET REFONTE DU SITE INTERNET 088/19

La société « Monclocher.com » a fait une proposition pour la refonte du site internet de la collectivité. Une nouvelle formule qui sera plus élaborée et personnalisée. Le souhait est d'avoir un site plus simple à administrer et à mettre à jour que l'ancien. Ne nécessitant pas de compétences en informatique particulière. Que le site soit responsive (adaptable au smartphone et tablette) qui puisse être à jour de n'importe où (moyennant une connexion internet).

Ce nouveau site contenant plus 30 pages est proposé pour un montant 1 878 € TTC.

Notre site actuel n'est pas responsive: sur Google, il est de plus en plus en fond de page, et si l'on réduit l'image de l'écran, les différents éléments ne se réduisent pas d'autant mais sont amputés partiellement.

Il sera nécessaire de créer une commission, avec le nouveau conseil, pour la mise en place de ce site.

Le conseil accepte le devis d'un montant de 1 878 € TTC de « Monclocher.Com », Sans la reprise des données, celle-ci sera faite quand la secrétaire disposera de plus de temps.

### ANNULATION DES DÉLIBÉRATIONS 089/19 ET 090/19 CONCERNANT LES EFFECTIFS

M. le Maire explique, qu'il n'a pas souhaité donner suite aux délibérations prises en décembre et qu'elles n'ont pas été envoyées en préfecture.

En effet, après réflexion il pense qu'il est plus judicieux de recruter une personne compétente issue du milieu du bâtiment qui pourra entretenir et faire les réparations simples dans les bâtiments communaux. Cette personne pourra également superviser le service technique.

Après débat, le conseil accepte le retrait de ces 2 délibérations.

Le recrutement sera fait au renouvellement du conseil.

### REPLACEMENT DES CONTACTEURS DES CLOCHES DE L'ÉGLISE

Les cloches de l'église ne sonnent plus. Un devis pour la réparation de l'horloge a été demandé à la société BODET – CAMPANAIRE. Devis d'un montant de 519.84 €TTC pour le remplacement des contacteurs de tintements des cloches.

Après débat, le conseil accepte le devis de la société BODET.

### QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Suite au décès de M. BERNARD locataire de la commune, son logement sera prochainement libre. Il est proposé au conseil de réfléchir sur l'éventualité de vendre cette maison.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 19h45

Prochaine séance le jeudi 27 février 2020

**Le Maire,  
Étienne FOUCHÉ**